

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE GENERALE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE
D'AZURE DES BOUCHES DU RHONE



38 boulevard Baptiste Bonnet
13285 MARSEILLE CEDEX 20

N° : 2010-207V0428

Enquêteur : R. PELOUSE

Tél : 04 91 23 60 54 / Fax : 04 91 23 60 23

Mel : rene.pelouse@dgfip.finances.gouv.fr

V/REF. : DGD/DA/DUF/BO/MR. Dossier suivi
par Brigitte CREMADES.

COMMUNAUTE URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

N° d'enregistrement :
DPLDIVCOU/ 2010-03-5365

Courrier
arrivé le 15 MARS 2010

Original à : DGD/DA
Copie à :

AVIS DU DOMAINE

Code du Domaine de l'Etat, art. R 4
Décret n° 86-455 du 14 mars 1986
Loi n° 95-127 du 8 février 1995
Loi n° 2000-1168 du 11 décembre 2001-article 23

Communauté Urbaine MPM
Développement durable et attractivité du territoire
BP 48014
13567 Marseille Cedex 02

15 MARS 2010

Marseille le 9 mars 2010.

Objet : constitution d'une servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées en tréfonds de la propriété des consorts MARTIN-SOLER, 21 rue Martin Brignaudy à Marseille (7°).

En réponse à votre demande du 1^{er} février concernant une servitude de passage de 90 m² s'exerçant en tréfonds de la parcelle cadastrée « Bompard » section D n° 17, à une profondeur moyenne de 90 cm, j'ai l'honneur de vous faire connaître que sa valeur vénale actuelle est fixée à 5 400 €.

Pour le Trésorier Payeur Général,
et par délégation,
l'Inspecteur,

R. PELOUSE

DUF Arrivée le :

16 MARS 2010

II Surface ZNA : $\approx 290,00 m^2$
en (h).

